



88133 - Peut-il se marier dans une maison construite par son père grâce à un crédit assorti d'un taux d'intérêt ?

question

Ma famille veut que je me marie. Ne pouvant pas le faire, ils m'ont demandé de construire une chambre dans l'enceinte du domicile (familiale) et je l'ai accepté. Par la suite, j'ai appris que cette maison et son mur de clôture ont été construits grâce à un crédit assorti d'intérêts. Dès lors, je suis revenu sur ma décision. Le prêt avait été contracté par mon père avant de savoir qu'une telle opération est interdite. Quel conseil donnez-vous à mon père et à moi-même ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si votre père a contracté ce prêt avant de connaître l'interdiction de l'opération, nous demandons à Allah de lui pardonner pourvu qu'il se repente devant Allah Très Haut pour sa négligence de la nécessaire recherche du savoir et de l'interrogation de ses détenteurs.

Il n'y a aucun mal d'habiter dans cette maison ni d'y aménager une chambre, à condition de se résoudre à ne plus recourir à l'usure (prêt à intérêt) et à condition d'interroger les détenteurs du savoir religieux avant de s'engager dans ces opérations financières très répandues à nos jours et qui, pourtant, renferment des aspects interdits que beaucoup de gens ne connaissent pas.

La Commission Permanente pour la Consultance a été interrogée à propos du cas de celui qui contracte un prêt grâce auquel il construit une maison pour savoir s'il doit démolir la maison tout en sachant qu'il ignorait le caractère interdit de l'opération au moment où il s'y livrait ?

Voici sa réponse : **Si la réalité est telle que vous l'avez décrite, l'obtention d'un crédit de cette manière est prohibée parce qu'elle implique l'usure. Vous devez vous repentir, demander pardon,**



regretter votre acte et vous résoudre à ne pas récidiver. Quant à la maison déjà construite, ne la démolissez pas ; utilisez-là d'une manière ou d'une autre. Nous espérons qu'Allah vous pardonnera la négligence commise .

Extrait des Fatwa de la Commission Permanente, 13/411.

Nous demandons à Allah de vous aider à vous marier et de vous faciliter les moyens du bien et du bonheur.

Allah le sait mieux.